

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018 DES MEMBRES DE « LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS » TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE LE 20 NOVEMBRE 2018 À 17 H 00, SIMULTANÉMENT À L'HÔTEL HOLIDAY INN CENTRE-VILLE À MONTRÉAL ET À L'HÔTEL CHÂTEAU LAURIER À QUÉBEC

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 17 h 12.

1. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION :

M^e Marc Dion propose que M^e Marc Dion agisse à titre de président d'assemblée.
M^e Isabelle Dupuis appuie la proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION :

M^e Marc Dion propose que M^e Ève Ringuette agisse à titre de secrétaire d'assemblée.
M^e Nancy Béliveau appuie la proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^e Marc Dion procède à la lecture de l'ordre du jour. Les membres présents n'ont aucun sujet à ajouter au projet d'ordre du jour.

M^e Marc Dion propose d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un président d'assemblée
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Élection des administrateurs
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 novembre 2017
6. Rapport du président
7. Rapport de la trésorière
 - Approbation des états financiers 2017-2018

- Nomination d'un auditeur indépendant
- Prévisions budgétaires 2018-2019

8. Liste des sections de travail et des représentants

- Modifications apportées à la liste des sections de travail et des représentants de section depuis l'assemblée générale annuelle de 2017

9. Période de questions

10. Divers

11. Levée de l'assemblée

Cette proposition est appuyée par M^e Nancy Béliveau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

M^e Marc Dion a été élu à la Présidence par acclamation.

M^e Lucie Martineau a été élue à la Trésorerie par acclamation.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 21 NOVEMBRE 2017

RÉSOLUTION :

M^e Isabelle Dupuis propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2017 tenue le 21 novembre 2017.

M^e Paule Lavoie appuie cette proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

A. Mandat est de voir à la bonne marche de l'Association. Les choses vont rondement.

B. Le mandat prioritaire est la réforme du régime de négociation sans négliger le reste.

Plusieurs démarches ont été faites dans la dernière année. Les trois groupes d'opposition à l'Assemblée nationale et le Barreau ont appuyés la position de LANEQ de réformer le régime de négociation des avocats et notaires de l'État québécois par la mise en place d'un processus de détermination de leur rémunération similaire à celui des PPCP suite à la transmission d'un argumentaire écrit et de représentations effectuées lors de différentes rencontres. Des démarches sont en cours avec la Chambre des notaires.

D'autres démarches sont également en cours afin que l'appui de la CAQ se concrétise. Ce dossier progresse.

C. Recours

- Contestation de la loi spéciale : rien de nouveau par rapport au dernier communiqué, 2 semaines d'audition sont prévues en février prochain.
- Négociation de mauvaise foi : une quinzaine de journées d'audition ont eu lieu et il en reste 7 ou 8 à venir entre novembre et avril.
- Injonction minimum 3 heures payés en services essentiels: le dossier devrait être prêt pour audition en fin janvier.
- Décision Comeau c. RAMQ : le jugement de la Cour d'appel qui a reconnu que la décision de la RAMQ de refuser l'avancement d'échelon pour une absence de maladie était discriminatoire.
- Les griefs patronaux de réclamation de l'employeur pour du salaire versé pendant la grève 2016-2017: le grief type en est rendu aux plaidoiries le 23 novembre prochain, la preuve étant finalisée.
- Les griefs pour les 3 heures en services essentiels non payés : le grief type en est rendu aux plaidoiries le 3 décembre prochain, la preuve étant finalisée.
- Les autres griefs relatifs à la grève qui sont en médiation : prochaine rencontre le mardi 27 novembre.

D. Assurances collectives

De nouveaux régimes d'assurances collectives entreront en vigueur en mai prochain. Avant cette date, les membres seront informés des choix possibles. Le but principal des changements est la mise en place d'un régime de base minimal plus économique suivant la Loi sur l'assurance médicament.

7. RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

- Approbation des états financiers 2017-2018

M^e Lucie Martineau, trésorière, présente les documents communiqués aux membres avec l'avis de convocation d'AGA et résume les principaux points relatifs aux états financiers pour l'année financière qui s'est terminée le 31 août 2018.

Question : M^e Robert-E Deschênes – Québec - :

Combien de temps reste-t-il à payer au fond de grève ? Dans l'un de nos recours liés à la grève, une conclusion demande le remboursement du fond de grève. Comment cela sera-t-il traité ?

M^e Marc Dion : Cela va faire partie d'un grand ensemble, sera discuté dans le cadre de la mise en place de la réforme du régime de négociation.

RÉSOLUTION :

M^e Jean-Philippe Dumas propose l'adoption des états financiers 2017-2018. M^e Claire-Élaine Audet appuie cette proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- Nomination d'un auditeur indépendant

RÉSOLUTION :

M^e Lucie Martineau propose de nommer M. Bernard Duval de la firme comptable Jalbert, Luneau, Mathieu, Duval à titre d'auditeur indépendant.

M^e Édith Jourdain appuie cette proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Prévisions budgétaires 2018-2019

M^e Lucie Martineau présente les résultats 2017-2018 ainsi que les prévisions 2018-2019.

M^e Martineau fournit les explications pertinentes sur les tableaux présentés

Question M^e Maxime Seyer-Cloutier – Montréal : L'an dernier, un courtier a été payé environ 40 000 \$ pour aller au marché. Plusieurs jeunes vont s'assurer par l'intermédiaire du Barreau parce que le coût est moins dispendieux. Serait-il possible de changer de courtier pour la prochaine négociation ?

M^e Marc Dion : La raison pour laquelle les autres assurances sont moins dispendieuses c'est parce que les employeurs contribuent souvent plus que le Gouvernement du Québec. La raison pour laquelle seulement 3 assureurs ont soumissionné à notre appel d'offres est qu'il n'y a que quelques assureurs en assurances collectives au Québec. Le Régime d'entrée correspondra au minimum prévu par la Loi sur l'assurance médicament.

8. LISTE DES REPRÉSENTANTS ET DES SECTIONS DE TRAVAIL

Les modifications apportées à la liste des représentants et des sections de travail sont présentées comme chaque année pour permettre aux membres de suivre l'évolution au sein des différentes sections de travail.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

M^e Paul Morin – Québec : Dans la description des directions à l'ARQ il y a deux erreurs :

La section de M^e Paul Morin: Direction principale des lois sur les impôts

La section de M^e France Beauregard : Direction des affaires juridiques

M^e Maxime Seyer-Cloutier – Montréal

Forfaitaires de l'ARQ. Est-ce qu'il y a des développements ?

M^e Luc Bruneau répond que l'entente est signée. L'entente de principe était de conclure comme avec Revenu Canada. La prochaine étape est que l'ARQ devrait communiquer directement avec les membres.

M^e Bruneau va faire un rappel à notre procureur afin de s'assurer d'un traitement administratif diligent.

10. DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION :

M^e Marc Dion propose la levée de l'assemblée.

Cette proposition est appuyée par M^e Ève Ringuette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

L'assemblée est levée à 18 h 04.

La secrétaire de l'assemblée,

Ève Ringuette, avocate